

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines**

Ressources Humaines

REF : DRH2011028

Signataire : BC/SL

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : recrutement d'un médecin du sport au centre municipal de santé à compter du 1er janvier 2012 pour une durée de 3 ans

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88- 145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2 à 4,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 novembre 1977 créant des emplois de médecins,

Vu la déclaration de vacance de poste au CIGPC – 2011 – 10- 3843 exécutoire le 20.10.2011 effectuée auprès du Centre- Inter Départemental Gestion de la Petite Couronne de la Région île de France,

Considérant la nature des fonctions spécifiques de médecin du sport et la nécessité de recruter un médecin du sport disposant d'une expérience confirmée dans ce domaine, suite à la vacance du poste.

Vu le budget communal

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : Monsieur Le Maire à recruter pour 3 ans un médecin du sport à compter du 1^{er} janvier 2012 dans les conditions fixées par l'article 3 alinéas 4 de la loi du 26 janvier 1984 précités,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement

DIT : que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée en référence au cadre d'emploi des médecins.

DIT : que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours

64131. 511 (602.64131.511)

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 23/12/2011

Publié le : 22/12/2011

Certifié exécutoire le : 23/12/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué